



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 07/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 20 MARS 2012

Affiché le : 23 MARS 2012

L'An deux mille douze, le quinze mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 8 mars 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, BENHADJ, CASTAING, ESPINOSA, GUZOU, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

M. SANCHEZ	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
Mme DECAMPS	à	Mme AUDIGUIER
Mme BELLION-ETIENNE	à	Mme GUZOU
M. MARQUIER	à	M. BEUILLE
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD

Secrétaire de séance : Mme Mélanie DURAND à été élue à l'unanimité

OBJET : PERSONNEL - Création de postes d'Adjoints Administratifs

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer 2 postes d'Adjoints Administratifs, selon les caractéristiques ci-dessous, afin de pallier au remplacement de 2 agents qui font valoir leurs droits à la retraite :

- ▶ 1 poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet ;
- ▶ 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ces créations de postes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (4 contre) :

- De créer 2 postes d'Adjoints Administratifs dans les conditions indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 15 mars 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

